

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Article L1122-17: Le Conseil communal ne peut prendre de résolution SI LA MAJORITE DE SES MEMBRES EN FONCTION N'EST PRESENTE.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DES MEMBRES PRESENTS, sur les points mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Madame la Bourgmestre, Madame l'Echevine, Monsieur l'Echevin, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

est invité(e) à assister à la séance qui aura lieu <u>dans la salle Culturelle Victor Jara, Place</u> <u>Van Zeeland 31 à 7060 SOIGNIES – le lundi 03 décembre 2018 à 19 heures</u>

Fait à l'Hôtel de Ville de Soignies, le mercredi 21 novembre 2018.

Le Directeur général, O. MAILLET.



La Bourgmestre

F. WINCKEL

ORDRE DU JOUR:

SÉANCE PUBLIQUE

- 1. COMMUNICATION RELATIVE A LA VALIDATION DES ÉLECTIONS.
- 2. EXAMEN DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DES INCOMPATIBILITÉS.
- 3. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLERS COMMUNAUX.
- 4. PRISE D'ACTE DES DÉSISTEMENTS EN VERTU DE L'ARTICLE L1122-4 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION.
- 5. EXAMEN DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DES INCOMPATIBILITÉS DES SUPPLÉANTS.
- 6. PRESTATION DE SERMENT DES SUPPLEANTS.
- 7. PACTE DE MAJORITE VOTE
- 8. PRESTATION DE SERMENT DU BOURGMESTRE ET DES ECHEVINS.
- 9. ADOPTION DU TABLEAU DE PRESEANCE.
- 10. DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DE L'ACTION SOCIALE.
- 11. DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DE POLICE VOTE,
- 12. DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DE LA RCA ADL VOTE.
- 13. DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DE LA RCA SONEGIENNE VOTE
- 14. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAL AU COLLÈGE COMMUNAL VOTE.
- 15. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE.